

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La crise ministérielle allemande. — L'Allemagne doit changer de politique et se résigner à l'exécution: c'est sa seule chance de salut! — Les magnats de l'industrie semblent le comprendre et se préparent à composer. — La situation financière de la France: l'effort fiscal de nos contribuables est considérable.

Le Président Ebert avait chargé M. Albert, qui fut le chef de la propagande allemande à Washington de 1914 à 1917, le rédacteur des traités de Brest-Litovsk et de Bucarest, ministre du Cabinet Cuno, puis de la combinaison Stresemann, de former un nouveau ministère.

M. Albert, après avoir accepté en principe, a dû décliner l'offre présidentielle.

Son insuccès ne saurait surprendre. M. Albert ne possédait la confiance spéciale d'aucun parti. Le Président du Reich avait songé à lui précisément dans l'espoir qu'il constituerait un gouvernement au-dessus des partis.

Mais une telle combinaison ne pouvait réussir si elle avait été confiée à une personnalité d'une autorité incontestée. Ce qui n'est pas le cas.

Aussi bien, M. Albert ne semblait nullement qualifié pour résoudre les graves difficultés extérieures qui se posent.

Dès lors, tous les concours sérieux qu'il sollicitait lui firent défaut.

Un moment, le Chancelier « en préparation » songea à reprendre, purement et simplement, et en bloc tous les ministres du Cabinet Stresemann, ce dernier y compris.

C'était de pousser un peu loin la désinvolture à l'égard du Reichstag et de son vote de défiance.

M. Albert n'a pas osé aller jusque là et, finalement, il a renoncé à sa mission.

Avouons que l'entreprise offerte au candidat chancelier manque plutôt d'attraits!

Il devient de plus en plus manifeste que l'Allemagne patage et paupérisera dans le chaos aussi longtemps qu'elle se refusera à voir en face la réalité.

Nous l'avons dit: il n'y a pour elle qu'un seul moyen de remédier à sa désorganisation presque complète, c'est de se résigner à la nécessité d'exécuter le Traité de Versailles.

En vain, on s'en va répétant que le Reich est incapable de payer tout ce qu'il doit.

Ceci n'est pas la question: tout le monde s'accorde pour n'exiger pas des paiements qui dépassent les facultés contributives allemandes.

Tout de même, pour déterminer ces facultés, nous pensons qu'on ne saurait s'en remettre, les yeux fermés, aux déclarations du débiteur.

Celui-ci s'est mis par trop débiter en état de faillite pour que nous lui consentions encore quelque crédit.

Un seul moyen s'offrirait à nous: saisir des gages et les exploiter de notre mieux pour notre compte et celui des Alliés.

C'est la méthode que nous avons suivie avec la Ruhr et on sait qu'elle devient toujours plus productive.

Bref, nous avons vaincu une fois de plus et les Allemands le comprennent.

Aussi nous disent-ils: nos finances ne pourront se rétablir qu'après nous et nous commencerons les paiements.

Et bien! ce serait-là une combinaison de dupes: il nous a fallu payer de dix mois pour tirer vraiment l'heure de notre occupation et c'est à nous qu'il faudrait la récolte que nous l'abandonnerions?

A Berlin — comme à Londres — on doit bien se persuader que la France ne flanchera pas à cette directive.

Et si d'aucuns, Outre-Rhin comme Outre-Manche, ont pu espérer que lors des prochaines élections législatives le clan des amis de l'Allemagne triompherait, ils peuvent aujourd'hui renoncer à leurs espérances.

On peut être assuré que les neuf dixièmes au moins des candidats, quelle que soit leur étiquette, s'engageront auprès de leurs électeurs à réclamer la stricte exécution du Traité de Versailles.

Et sur ce point, le pays saura avec vigueur marquer sa volonté.

Mais revenons à l'Allemagne. C'est devenu un lieu commun de rappeler que, si l'Etat allemand est pauvre, l'Allemagne, elle, ne l'est pas, bien au contraire.

En un sens même, la richesse privée est considérable: une partie, la plus grande sans doute, se cache; pourtant il en est une autre qui se manifeste ouvertement; elle s'étale littéralement aux yeux des étrangers qui parcourent l'Allemagne.

Voici, par exemple, ce qu'écrivait l'autre jour le correspondant du Temps dont nous avons maintes fois déjà signalé les lettres instructives.

« Je vois, déclare-t-il, ce pays étaler sous mes yeux les colossales bâtisses qui ont été élevées partout depuis 1918, toutes flamboyantes neuves, notamment à Berlin, dans l'Unter den Linden, au coin de la Charlottenstrasse, un immeuble beaucoup plus grand que celui du Crédit Lyonnais, un autre à côté de l'ambassade de France, dans plusieurs endroits de cette avenue et dans beaucoup d'autres points de la ville. Ces immeubles représentent aujourd'hui des capitaux immenses. Allez vers Oberschöneweide et vers Dahlem, banlieue de Berlin, et le long de la voie du chemin de fer, en venant de Cologne vers Berlin. Partout d'énormes maisons en grand nombre, des usines colossales, soit toutes neuves, soit agrandies: avant d'arriver à Hamm, sur la gauche, tout un village, entièrement neuf, est sorti de terre: partout des améliorations, des agrandissements, des dépenses. Aujourd'hui, ces usines et ces constructions chèrement ou restées inutilisées en grande partie, et ce ne sont que des capitaux immobilisés; mais ces capitaux ont existé pour les bâtir, et le travail énorme des centaines de milliers d'ouvriers qui les ont élevés est aussi un capital; les fabriques subsistent, prêtes à repartir. L'Allemagne, la grande, puissante, riche et laborieuse Allemagne, qui s'est enrichie partout de tels organes — malgré la grande misère actuelle de la population des villes, — aurait pu, très facilement, réserver chaque année, sur le capital-épave et le capital-travail que démontent toutes ces dépenses et tant d'autres, la petite partie que réclamait l'annuité des réparations et des prestations. Il suffit d'être sur place, d'ouvrir les yeux et de regarder les choses qu'on ne peut pas dissimuler, de songer au caractère de cette population vigoureuse, peu dépensière — et prolifique avec cela — pour faire la balance de ces ressources et de ces forces naturelles, et du peu qu'aurait représenté l'annuité des réparations dans cet océan. La grande industrie allemande l'a enfin compris elle-même, et elle regrette amèrement de ne pas l'avoir compris plus tôt. »

Oui, l'Allemagne est riche, ne manque point de ressources.

Mais celles-ci sont entre les mains des industriels qui ne veulent pas s'en dessaisir d'une parcelle.

Où, plutôt qui ne voudraient pas, puisque, nous l'avons vu, la grosse industrie commence à s'apercevoir que la résistance lui coûte plus cher que les réparations elles-mêmes.

Bref, notre situation est forte: moins que jamais ne desserrons pas l'étreinte de la Ruhr!

L'avenir financier de la France permettrait une confiance sans réserve si nous n'avions pas à faire face aux dépenses recouvrables, c'est-à-dire à fournir les dizaines de milliards que nous doit l'Allemagne et qui sont absolument nécessaires soit pour indemniser les victimes de guerre, soit pour relever nos ruines.

A l'heure actuelle, nous avons avancé 52 milliards et demi pour le compte de l'Allemagne en vue de la reconstruction; il reste à trouver plus de 24 milliards, non comprises les pensions.

Dès lors, si l'Allemagne ne paie pas, c'est au moins quatre ou cinq milliards d'intérêts annuels que nous aurons à inscrire en supplément au budget de la dette publique.

Or, celle-ci est déjà formidable. On ne connaît que trop les diffi-

cultés auxquelles se sont heurtés Parlement et Gouvernement pour équilibrer le budget.

Qu'advient-il demain s'il faut augmenter le total de nos dépenses? L'effort fiscal de la France a atteint semble-t-il son maximum et il ne saurait s'accroître encore, sans risquer de jeter le plus profond désarroi dans toute l'économie nationale.

Les révolutionnaires français qui soutiennent le Reich dans sa résistance contre le traité s'en rendent compte.

Ce n'est pas tant, ou exclusivement pour les beaux yeux de la Germanie qu'ils combattent les droits de la France.

Ils estiment que nos finances ne parviendront pas à se relever si l'Allemagne se dérobe.

Bref, ils espèrent trouver, dans une banqueroute ainsi provoquée, la porte ouverte à une révolution moscovitaire.

Nous restons persuadés que leurs espérances seront déçues et que, quoi qu'il advienne, la France finira bien par rétablir complètement son équilibre.

Mais le plus sûr moyen d'y parvenir, et aussi le plus moral, est d'obtenir du Reich la réparation des dommages qu'il a sauvagement provoqués.

Voilà pourquoi nous devons rester dans la Ruhr et pourquoi nous y resterons.

Ce n'est pas au contribuable français mais au contribuable allemand à payer les frais de la barbarie germanique.

M. D.

INFORMATIONS

En Pays occupés

L'occupation « adoucie »

Suivant les journaux belges, le Conseil de Cabinet réuni, lundi, a témoigné toute sa satisfaction pour les résultats obtenus dans la Ruhr. Aussi, disent-ils, le gouvernement belge est d'avis qu'il y a lieu de commencer une politique de modération à l'endroit de l'occupation militaire.

Des mesures d'adoucissement

Le général Degoutte, en accord avec les autorités militaires belges, prendra les mesures nécessaires pour rendre le régime de l'occupation moins dur à mesure que les garanties seront données par le personnel industriel et minier.

L'accord avec la Badische Anilin

L'accord entre la Badische Anilin un Soda Fabrik et la Haute-Commission interalliée a été signé le 24 novembre. Il comprend la disposition suivante: La B. A. S. F. ne s'opposera pas à l'exercice régulier du contrôle prévu (notamment pour le désarmement) par le traité de paix et les accords subséquents.

« La Rhénanie doit prendre en mains ses destinées »

L'oberburgmester de Trèves, M. Stoeck, qui est une personnalité en vue du parti centriste, a prononcé un important discours dans lequel il proclame qu'en présence de la faillite de la politique du Reich, qui a conduit à la misère et à la ruine, la Rhénanie doit prendre en mains ses destinées. Il estime que les oppositions vont s'atténuer et que le statut rhénan s'établira progressivement.

Divisions Rhénanes

Le nouveau gouvernement de la République rhénane, installé à Coblenz, a reçu la démission de M. von Metzner, ministre des affaires étrangères provisoire.

Dans sa lettre de démission, après avoir constaté que l'idée rhénane a triomphé, M. von Metzner exprime son regret d'avoir essayé, sans y réussir, de mettre d'accord les deux principaux chefs: M. Dorten et M. Matthes. Il se retire en souhaitant beaucoup de succès à la nouvelle République, à laquelle il a consacré beaucoup de temps et une grosse somme d'argent.

La reprise du travail

La mine Président a rallumé ses cokeries le 26 et a réembauché son personnel.

La direction des usines Thyssen, à Hamborn, a fait savoir que le travail reprendra mardi matin dans les puits; 75 0/0 des ouvriers licenciés vont réintégrer les ateliers.

EN ALLEMAGNE

M. Albert n'a pu résoudre la crise ministérielle

L'ancien ministre Albert a adressé au président du Reich une lettre ainsi conçue:

« J'ai répondu à l'appel que vous avez adressé à mon patriotisme. J'espérais obtenir la collaboration des hommes qu'il fallait. Cette espérance ne s'est pas réalisée, en raison des difficultés suscitées par les partis politiques. Je résigne donc entre vos mains la mission que vous m'avez confiée. »

Les troubles de Berlin

Des collisions se sont produites cet après-midi entre des manifestants communistes et la police. La police a tiré. On ne sait rien encore sur le nombre des tués et des blessés.

L'Allemagne demande des crédits aux Etats-Unis

On confirme de source autorisée, que l'Allemagne se dispose à faire appel aux Etats-Unis, afin d'en obtenir un crédit considérable qui lui permettra d'acheter des denrées et des vivres.

Les autorités américaines estiment qu'un crédit d'au moins de cent millions de dollars sera nécessaire pour cette opération. L'Allemagne aurait proposé de faire connaître quelles garanties elle est prête à donner pour le paiement de cet emprunt.

La Petite Entente et le Reich

Les préparatifs pour la réunion de la Petite Entente, qui doit avoir lieu en janvier, se poursuivent activement. Le principal objet de la conférence sera l'adoption d'une ligne de conduite commune vis-à-vis de l'Allemagne.

En ce qui concerne la question des réparations, les gouvernements de Belgrade, de Bukarest et de Prague sont d'avis que la Petite-Entente devrait prendre part aux conférences des grandes puissances.

Le Statut de Tanger

Un accord possible

Suivant le correspondant parisien du Times, l'accord serait prochain sur l'épineuse question du futur statut de Tanger.

Un des premiers résultats de l'accord serait la reconnaissance du sultan. Celui-ci partagerait la part de ses anciens ennemis dans la compagnie du port avec la municipalité internationale. Le ministère des capitulations et la poste consulaire seraient abolis. Un petit territoire serait transféré à la zone espagnole marocaine.

Le correspondant ajoute que la solution d'un pareil problème, qui semblait impossible auparavant, est de bon augure pour les autres questions en suspens entre la France et la Grande-Bretagne.

L'Italie offre un port franc à la Suisse

L'Italie vient d'offrir à la Suisse le port de Vado, à 8 kilomètres à l'ouest de Savone, comme port franc, de façon à retenir ou à attirer sur les rails italiens le commerce suisse d'exportation, actuellement acheminé vers les ports de mer français.

Le port de Vado est équipé pour le déchargement des vapeurs et possède une gare avec des entrepôts actuellement peu utilisés.

La Suisse pourrait à peu de frais y établir un port franc sensiblement plus rapproché de son territoire que n'importe quel port français, et situé très favorablement pour le Simplon et le Gothard.

Au parti Républicain Démocratique et Social

Le bureau et la commission administrative permanente du parti républicain et social ont désigné M. Ratier, vice-président du Sénat, comme président du parti, en remplacement de M. Jonnard qui, devant demeurer absent de Paris pendant la période de préparation des élections avait exprimé le désir de se voir donner un successeur. M. Jonnard a été nommé président d'honneur. Ces deux désignations seront soumises à l'approbation du comité directeur du parti qui se réunira vendredi prochain.

Chambre des Députés

Séances du mardi 27 novembre

MATIN

La séance est ouverte à 9 h. 45, sous la présidence de M. Louis Marin.

La Chambre reprend la discussion du projet de loi modifiant les dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires. M. Chaumet fait connaître son opinion sur l'application de la taxe.

M. de Cassagnac critique le système actuel.

M. Ferrari et divers députés interviennent pour faire le procès de la loi actuelle.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance qui sera fixée ultérieurement.

La séance est levée à midi 30.

SOIR

La séance est ouverte à 3 h. 40 sous la présidence de M. Raoul Péret.

On reprend la discussion sur la réforme électorale.

M. Soulié et M. Israël présentent diverses observations.

M. Forget s'élève contre le maintien de la loi actuelle.

Il demande au président du conseil de faire sienne la réforme actuelle.

La séance est suspendue à 17 h. 40 et, après une nouvelle intervention de M. Engerand, la suite est renvoyée à vendredi matin.

On décide de discuter mercredi après-midi la loi sur le chiffre d'affaires.

M. Félix déclare que son interpellation sur les injures proférées par un journal du midi envers le corps enseignant, a pour objet de le mettre à l'abri de toutes les attaques, et demande qu'elle soit discutée immédiatement.

M. Bérard, ministre de l'Instruction Publique demande le renvoi de la discussion à la suite.

M. Louis Rollin proteste également contre les attaques dirigées contre le corps enseignant.

M. Félix insiste pour la discussion immédiate.

La clôture est prononcée et le renvoi à la suite est demandé par le Gouvernement. Le renvoi à la suite est mis aux voix. Il y a lieu à pointage.

La séance est suspendue à 20 h. 10. La séance est reprise à 20 h. 35.

Par 328 voix contre 205, le renvoi à la suite demandé par le Gouvernement est voté.

La séance est levée; il est 20 h. 40.

Séance de mercredi 28 novembre

La Chambre reprend la discussion du projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires.

M. Bernier (Ain), minotier, se rallie à l'amendement frappant le commerce du blé d'une seule taxe. Toutefois, il demande de réduire à 0,25 0/0 l'impôt sur le chiffre d'affaires des blés.

M. Barthe, à propos des sévérités attribuées aux agents du fisc, en rejette la responsabilité sur l'administration centrale et ses circulaires impératives et contradictoires.

M. Marchais appelle l'attention ministérielle sur la nécessité pour les agents du fisc de garder le secret sur leurs opérations. Il cite des faits.

Le ministre reconnaît l'exactitude de ces faits: un blâme fut adressé.

M. Victor Constant voudrait une réforme d'ensemble de notre système fiscal. Pourtant, il ne demande pas la suppression immédiate de la taxe sur le chiffre d'affaires, mais son amélioration.

Le ministre intervient: on ne saurait prévoir les répercussions d'une suppression, ladite taxe étant perçue jusqu'à 4, 5 et 6 fois.

Le ministre examine ensuite la situation des petits commerçants qui ont beaucoup de difficultés à tenir une comptabilité: de là, l'établissement du forfait et, pour départager commerçant et fisc, la création d'une commission arbitrale.

Le ministre conclut en déclarant qu'il est prêt à examiner avec soin toutes suggestions pouvant améliorer encore la taxe.

Après quelques nouvelles interventions, la discussion générale est déclarée close. La suite à vendredi matin.

Séance levée à 18 h. 30.

Sénat

Séance de mardi 27 novembre

La séance, présidée par M. Doumergue, est ouverte à 15 h. 20.

Le Sénat vote sans débat un projet tendant à proroger le délai imparti aux communes par le paragraphe 2 de l'article 1^{er} de la loi du 14 mars 1919, pour établir un projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet modifiant certaines dispositions de la loi du 3 mai 1844 sur la police de la chasse.

M. Machet, rapporteur, expose les modifications apportées par le nouveau projet.

M. Milan qui a présenté divers amendements au projet les développe à la tribune. Ces amendements sont tous acceptés par la Commission.

Toutes ces modifications sont adoptées, après diverses observations échangées entre MM. Chéron, ministre de l'Agriculture; Gaston Menier, président de la Commission et plusieurs sénateurs.

L'ensemble du projet est adopté, mais il devra retourner à la Chambre.

Le Sénat aborde ensuite la discussion du projet relatif à la navigation aérienne.

Le projet de la Chambre n'était guère qu'un ensemble de pénalités. Celui de la Commission sénatoriale est, en outre, une sorte de codification des textes administratifs.

L'ensemble des articles est voté ensuite.

La séance est levée à 17 h. 30.

CHRONIQUE LOCALE

Les propos d'Aloeste

650 MILLIONS D'ÉCONOMIES... SUR LE PAPIER!

Par la voix puissante et multipliée de la presse, le ministre des Finances fit annoncer l'autre jour, à grand fracas, que M. Marin, président de la Commission des réformes et des économies, était venu lui remettre le premier rapport établi par cette commission, rapport proposant un ensemble de mesures réalisables à bref délai, qui se traduiraient par plus de 650 millions d'économies permanentes et directes pour l'Etat.

Le communiqué ministériel ajoutait: « M. de Lasteyrie a très vivement félicité M. Marin du travail important réalisé par la commission sous son impulsion. »

« Le rapport de M. Marin sera publié au Journal officiel. »

Ainsi, nous n'avons plus rien à envier à nos amis britanniques... même pas surtout leur bon million de chômeurs!

A notre tour, nous possédons la fameuse commission d'Économies et une commission qui travaille.

650 millions, ce n'est pas une bagatelle même au sein d'un budget qui atteint les 25 milliards.

Et puis, ce n'est là qu'un début. M. Marin n'a remis au ministre que son premier rapport.

Bref, on peut augurer qu'il y aura une suite... au moins dans la confection des rapports.

M. Marin n'a-t-il pas la réputation, d'ailleurs méritée, de s'y entendre en fait de rapports?

Si nous en croyons même un confrère, c'est lui qui, de tous les Parlementaires, élabore le plus de rapports et les plus volumineux.

On le voit, le ministre ne pouvait mieux choisir pour présider la Commission des Économies.

Quant aux éloges et encouragements décernés par M. de Lasteyrie au courageux M. Marin, on conviendra qu'ils sont pleinement mérités, tout comme la publication à l'Officiel de son travail.

Mais, au fait, quel sera le prix de cette publication?

Ce sera autant à déduire sur le montant des économies... à réaliser!

Pour nous, contribuables, amplement pressurés, ce qui nous importe avant tout, c'est la procédure qu'on va suivre pour mettre en application tant de mirifiques projets.

Mon ami l'Optimiste se réjouit déjà à l'idée des quelques charmants petits billets qu'il est persuadé de déboursier en moins l'an prochain.

Hélas, notre ami commun, le Pessimiste est venu atténuer ses espérances un peu hâtives.

« Eh quoi, nous a-t-il déclaré, vous persistez à espérer contre toute évidence ? Vous vous bercez de l'illusion que la Commission Marin atteindra aux merveilleuses promesses de sa sœur d'Outre-Manche ? Oubliez-vous, par hasard, que nous sommes en France et que toute réforme pour mûrir exige des années et des années ? »

« Et puis, si l'on avait voulu vraiment faire œuvre utile, ce n'est pas une Commission Consultative qu'il fallait constituer, en la composant de parlementaires et de fonctionnaires. C'est une Commission délibérative, munie de pleins pouvoirs, de pouvoirs en quelque sorte dictatoriaux, qu'il eût fallu créer. Bref, en l'état actuel, tout ce qu'elle peut c'est proposer. Pour que ses travaux fussent féconds, il eût fallu qu'elle pût disposer.

« Enfin, poursuit le Pessimiste, vous semblez ignorer que les circonstances sont rien moins que favorables aux économies. Ne touchons-nous pas à une prochaine campagne électorale ? Or, l'expérience n'établit-elle pas que chaque budget qui a précédé des élections a subi un gonflement électoral ? Oui, cette heure-là est propice aux largesses : on sème des crédits dans l'espoir d'une belle récolte de bulletins. Peut-on croire qu'il n'en sera pas ainsi en 1924 ? Ce serait surhumain. »

Alors, notre ami l'Optimiste, pour n'être pas complètement désenchanté, d'ajouter : « Espérons du moins que le rapport Marin servira à nos arrière-petits-neveux ! »

Imitons-le et cultivons sa belle confiance... résignée !

Alceste.

Chronique touristique

Puy-l'Evêque

La presqu'île de Cahors coupe la vallée quercinoise du Lot en deux parties de longueurs à peu près égales, mais d'aspects fort différents. En amont, surtout de Calvignac à Vers, tout est mouvementé, grandiose, d'un pittoresque un peu rude. En aval, la plaine s'élargit ; les cotéaux s'abaissent et s'arrondissent ; les falaises deviennent rares. Les paysages gracieux surpassent en nombre les sites étranges ou majestueux. Ceux-ci pourtant ne font pas défaut. Le piton de Mercuès, les évanouies de Douelle et du Bourru, l'isthme de Lucech, l'amas de murs de Bélaye sur son hautain piédestal surprennent les yeux et laissent dans le souvenir des images d'un relief et d'une couleur ineffaçables. Puy-l'Evêque clôt la série de ces prestigieuses apparitions. L'impression que cette vieille cité impose à ses visiteurs le cède en qualité à bien peu d'autres à la ronde... Après avoir montré Puy-l'Evêque assise sur l'isthme étroit d'un grand cingle de plus d'une lieue et demi de long, Ardouin-Dumazel déclare, dans son célèbre « Voyage en France » qu'il « est peu de paysages citadins plus saisissants que celui de cette bourgade étagée, dorée par le soleil et « fléchée par le Lot que franchissent « un pont du chemin de fer et un « pont suspendu. »

Si le wagon ou l'auto vous apportent vers lui de Fumel ou de Bonaguil, vous voyez de loin l'ancien pech épiscopal déchirer l'horizon des dents de ses tours et laisser choir ses maisons grises jusqu'aux bords fourrés de vert du fleuve Lot. C'est le clou du panorama ; vos regards s'accrochent à lui et ne peuvent plus s'en détacher. Mais, si vous venez de Cahors, vous apercevez seulement Puy-l'Evêque en y arrivant, au débouché du tunnel voisin de la gare, si le train vous amène ; au tournant du col de l'isthme, à 500 mètres à l'Est des premières habitations, si vous suivez la route. A n'en point douter, c'est du pont suspendu que la vue est la plus curieuse et la plus complète. De là, la ville vous montre non seulement la cascade de murs et de toits diversement patinés qu'elle précipite du château jusqu'au port, mais au-dessus du ravin de Clédelles le fouillis des pignons, des façades, des terrasses et des jardins qui couvrent les pentes du cojeau et couronnent son sommet entre le donjon de la Mairie et le clocher de l'Eglise paroissiale.

Rien ou presque ne vous échappe de la masse des édifices que les siècles se sont plus à plaquer contre les « pics, à entasser dans les creux, à jucher sur les ressauts, à pousser hardiment jusqu'au faite du puy. Et, si vous ne savez point que de l'autre côté de la crête règne seulement la campagne, vous vous exagérerez sans doute l'importance de ce dernier chef-lieu de canton du Quercy proche l'Agenais. Comme tant d'autres, cette cité a vu décroître sa population et baisser son importance. Mais il suffit de la contempler de cette place pour se rendre compte de sa noblesse ancienne, du rôle actif que sa position lui fit jouer dans l'histoire de sa province. Ces restes de remparts, ces vieux démantelés ou intacts, ces vieux logis raffistolés, cette vaste église aux airs persistants de bastille ont, de toute évidence, connu un passé agité. Le Moyen Age et la Renaissance les parèrent des prestiges tour à tour formidables et élégants de leur architecture. Mais la guerre des Albigeois, la guerre contre les Anglais, les guerres de religion travaillèrent, au siècle le siècle, à ruiner l'œuvre des grands bâtisseurs du temps jadis. Elles n'y réussirent que partiellement, car les pierres assemblées ont la vie dure quand le sable du Lot entre dans leur mortier et quand la vaillance quercinoise répare sans se lasser les brèches dans l'intervalle des assauts.

Puy-l'Evêque et ses environs ont inspiré une belle étude locale, il y a quelque soixante ans. Bélaye et Duravel ont des monographies plus récentes. Qui nous dira de nouveau les mille et une phases intéressantes de la vie de Puy-l'Evêque, de sa fondation à nos jours ; qui nous expliquera ses pierres glorieuses depuis celles du donjon jusqu'à celles toutes neuves du monument aux morts ? En attendant que paraisse cette chronique mise à jour, les histoires générales du Quercy et le livre de M. C. Delonche nous renseignent sur les événements les plus marquants, marquants dans tous les sens puisqu'ils ont laissé des traces matérielles dans la cité. Jusqu'au début du XII^e siècle, elle s'appelait Puy tout court ; sa situation topographique suffisait à la désigner. Guillaume de Cardaillac l'ayant ravie de force aux Albigeois, il la réunit à son domaine et, pour mieux proclamer cette emprise, il allongea l'appellation de son nouveau fief de son titre épiscopal.

En 1271, la ville obtint ses franchises. Comme tous leurs collègues du Bas-Quercy, les consuls de Puy-l'Evêque firent vaillamment leur devoir contre l'Anglais. La trahison seule put avoir raison de cette place forte que semblaient rendre inexpugnable sa position et la vigilance de ses défenseurs. Noir de Lézergues la livra, en 1346, aux soudards que le comte de Derby logeait dans Bonaguil. Mais le seigneur d'Orgeuil ne jouit pas longtemps du bénéfice de son acte de félonie. Fait prisonnier par Bérardi de Cessac, lieutenant de Monseigneur de Cahors, au combat de Pomarède, il eut la tête tranchée.

Malheureusement la ville était bien loin de son maître retrouvé ; les secours qu'elle réclamait lui manquaient souvent. Après plusieurs tentatives repoussées les Anglais la reprirent. Ils la gardèrent durant près de 80 ans sous leur joug de fer.

Délivrée de ses oppresseurs, elle connut les jours de prospérité dont témoignent les beaux restes de ses logis. Sans doute, elle eut à supporter maintes fois les répercussions des luttes entre les protestants et les familles nobles du pays, celle de Guiscard en particulier. Elle pouvait néanmoins croire qu'elle se tirerait sans grand dommage de la nouvelle épreuve que les guerres de religion infligeaient au pays, quand les partisans du roi de Navarre apportèrent à cet espoir le semblant de démenti du bombardement de 1590. Le jour de l'Ascension le clocher de Puy-l'Evêque sonna autre chose que le carillon habituel de la grande fête du printemps. Le tocsin se réveilla dans la grande tour. Il répondait à un fracas non moins lugubre. Nous pouvons encore relever sur les flancs de l'église la trace de quelques-uns des 140 boulets que Caumont Laforce dirigea vers eux, si Dominici n'exagère point son compte. Les murs tintèrent bon ; solides aujourd'hui encore, ils avaient alors toute la vigueur d'une jeunesse de moins de deux siècles. Les gens du Béarnais durent laisser la ville aux mains des représentants de la Ligue...

On comprend qu'à l'école de tant de combats successifs, les hommes de la contrée et les seigneurs du voisinage étaient devenus de rudes soldats. La paix intérieure revenue, ils en envoyèrent d'excellents à la défense des frontières. Avant que Besières illustrât Prayssac en devenant un des premiers maréchaux des armées napoléoniennes, Georges et Louis de Guiscard avaient compté parmi les bons généraux de Louis XIV et fait honneur à Puy-l'Evêque.

(A suivre).

Eug. GRANGIE,
Délégué départemental du T. C. F.

Les grandes familles paysannes

Le Journal Officiel va publier une promotion spéciale du Mérite agricole, réservée aux cultivateurs ou cultivatrices qui, par eux, ou par leur famille, sont depuis au moins trois siècles sur la même exploitation, en complément aux deux listes déjà parues.

Cette promotion toute spéciale comprend environ 750 noms.

Parmi les promus, nous remarquons, en ce qui concerne notre département : Mme Colrat de Montrozier, à Muzac, commune de Sarrazac (Lot), dont la famille est depuis l'année 1523 sur la même exploitation. Mme Colrat est la mère du garde de ces sceaux.

Nos félicitations.

A propos d'une fausse nouvelle

Nous avons annoncé, mardi, sur la foi de renseignements d'origine officielle, la mort de notre jeune concitoyen, M. Charles Marmiesse, fils de notre excellent confrère.

Cette communication fut tenue pour exacte à ce point qu'un membre de la Municipalité crut devoir prévenir la famille du coup qui l'atteignait, avec tous les ménagements nécessaires.

Dès qu'elle fut connue à Cahors, mardi, à la fin de la matinée, la triste nouvelle ne manqua pas de provoquer une vive et unanime émotion.

Fort heureusement, elle était inexacte : une confusion de noms avait été commise. En vérité, le jeune conscript, s'il avait été souffrant, était en bonne voie de convalescence.

C'est du moins ce qu'un coup de téléphone nous apprit mardi soir vers 17 h. 45, alors que le journal était déjà sorti.

Quoi qu'il en soit, nous nous réjouissons vivement du démenti apporté et nous formons des vœux sincères pour le prompt et complet rétablissement de M. Charles Marmiesse.

Quant à l'erreur commise par l'autorité militaire de Toulouse, nous nous dispenserons de la qualifier ; chacun l'a jugée avec la sévérité qu'elle mérite.

M. D.

Pour le Régionalisme

(Exposition de tableaux)

Désireux de servir la cause régionaliste en donnant par tous les moyens une idée des divers aspects de notre pays, du caractère et de la physionomie propres à chaque province, des spectacles qu'on y rencontre et des jouissances d'esprit qu'on y éprouve, le Conseil d'administration du Touring-Club a décidé d'organiser des expositions de tableaux, aquarelles, dessins, pastels gravures, qui se succéderont de mois en mois pendant une partie de l'année.

Dans ce but il met gracieusement à la disposition des artistes membres de l'Association les salles de son hôtel de l'avenue de la Grande-Armée, à Paris.

Les deux premières expositions, consacrées l'une à la Bretagne, l'autre aux Alpes Françaises, ont remporté un franc et légitime succès.

Le 1^{er} décembre prochain s'ouvrira à son tour l'exposition Limousin-Périgord-Quercy-Rouergue (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, Dordogne, Aveyron, Lot, Tarn, Lozère), elle durera jusqu'au 29 décembre. Pour les détails de l'organisation, il y aura lieu de se reporter au règlement envoyé à tout artiste qui en fera la demande accompagnée d'un timbre de ré-

ponse à M. le Président du Touring-Club de France, 65, avenue de la Grande-Armée, à Paris.

Voici quelles sont les grandes lignes du règlement.

Les expositions sont ouvertes à tous les artistes, membres du Touring-Club de France (cotisation 10 fr. par an). Les œuvres qui pourront être des peintures, aquarelles, dessins, pastels ou gravures, devront donner une idée exacte de la région envisagée, de ses sites, paysages, monuments ou curiosités naturelles et costumes. Toute œuvre ne répondant pas ou ne répondant qu'insuffisamment à ces conditions ne sera pas admise.

Chaque artiste ne devra envoyer qu'une seule œuvre, de dimension 75 sur 65 cm. cadre compris, ou quatre œuvres de dimensions moindres dont l'ensemble ne dépassera pas 75 sur 65 cm.

Les conditions dans lesquelles les œuvres exposées pourront être vendues sont énoncées dans le règlement.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de M. Henri Négrié, juge de paix à Gramat, beau-frère de M. le D^r Fontanille, sénateur du Lot.

Avocat, ancien notaire à Fons, ancien suppléant de la justice de paix de Figeac, juge de paix de Salviac, M. H. Négrié exerçait ses fonctions à Gramat depuis 1913. Il laisse le souvenir d'un homme paisible, conciliant et bon, car il était, dans toute l'acceptation du mot, le juge de la paix ; aussi laisse-t-il d'unanimes regrets.

A sa veuve, à son fils, contrôleur principal des contributions directes à Brive, à son frère, receveur de l'enregistrement à Rodez, à M. le D^r Fontanille et à toute la famille, nous exprimons nos condoléances émues.

Obsèques

Mercredi après-midi, à eu lieu la levée du corps de M. Pierre Combecave, père et beau-père de Mme et M. Emile Frayssinet, propriétaire du Café de l'Industrie.

Nous adressons à Mme et M. Frayssinet et à toute la famille nos sentiments de condoléances.

Jeudi matin ont été célébrées, en l'Eglise Cathédrale, les obsèques de Mme Paulet-Cal.

De nombreuses personnes ont tenu à assister à la cérémonie funèbre et à témoigner leur sympathie à la famille.

Nous renouvelons à M. Paulet-Cal et à toute la famille nos sincères sentiments de condoléances.

Conseil municipal

Le Conseil Municipal de la ville de Cahors se réunira le dimanche 2 décembre prochain, à l'Hôtel de Ville, à 14 heures pour la désignation des délégués sénatoriaux.

2^e séance à 15 heures. — Ordre du jour :

Budget additionnel de la ville, du lycée Clément-Marot, internat, et du Bureau de bienfaisance.

Désignation des délégués pour les listes électorales.

Désignation des répartiteurs.

Etats d'assistance médicale 1^{er} semestre 1923.

Demandes de subvention.

Affaires diverses.

Rapports des Commissions.

Société des Etudes du Lot

Nous croyons devoir rappeler aux membres de la Société des Etudes du Lot que c'est à la séance de lundi prochain, 3 décembre, qu'aura lieu l'élection du bureau pour l'année 1924 et la constitution des diverses commissions.

Les membres de la Société sont invités, en conséquence, à assister nombreux à cette réunion.

Cerole Gambetta

A l'occasion de la Foire aux Vins de Cahors des 15 et 16 décembre prochain, la Commission des Fêtes du Cerole Gambetta a décidé d'organiser, le samedi soir 15 décembre, dans les salons du Cerole, un bal de Charité au profit d'une œuvre caducienne de bienfaisance.

Ce bal, destiné à accueillir les notabilités venues à Cahors à l'occasion de la Foire, est placé sous le haut patronage de la Municipalité.

Prévoyants de l'Avenir

AVIS

Les sociétaires de la 405^e section des Prévoyants de l'Avenir sont informés qu'une réunion (fin d'année) aura lieu le dimanche 2 décembre à 10 heures du matin.

Paiement des cotisations, réclamations au sujet du paiement des pensions, questions diverses.

Le Président : HÉREIL.

Grand Concours Foire aux Vins et Volailles Grasses

Nous rappelons que grâce à la parfaite entente de tous les groupements agricoles du département avec la Chambre de Commerce, la municipalité de Cahors et le Syndicat d'Initiative du Quercy, Cahors aura les 15 et 16 décembre un concours foire aux vins et volailles grasses qui sera une des manifestations agricoles les plus importantes qui aient été organisées dans notre ville.

Les fortes récompenses prévues en sont un témoignage. Pour les vins qui ont été classés en 3 catégories :

1) récolte 1923, 2) récolte 1922, 3) vins vieux, il sera distribué en primes en argent ou médailles plus de 2.000 frs.

Pour les volailles grasses présentées mortes chacune des catégories ci-dessous a été dotée de prix importants variant de 20 à 80 frs, tant pour les éleveurs que

pour les revendeurs : oies, canards, foies. Les produits de saison propres au Quercy ainsi que les conserves ont également retenu l'attention du Comité d'Organisation qui a prévu des prix spéciaux pour récompenser les exposants de truffes, chasselas frais, noix, châtaignes, conserves diverses, etc.

Des affiches apposées dans toutes les mairies donnent le détail des prix.

L'exposition aura lieu à la Halle aux grains : Les volailles et produits devront être exposés le samedi matin 15 décembre.

Les exposants de vin auront à envoyer à la Société d'Agriculture avant le Jeudi 13 deux échantillons de 0 l. 75 chacun.

Le dimanche sera la Journée du Vin. A 14 heures, au Palais des Fêtes des conférences seront faites par des spécialistes sur divers sujets et notamment sur l'acclimatation et le fonctionnement des coopératives de vinification par :

MM. Bertrand, directeur de la Cave coopérative de Gaillac, Castel, Député de l'Aude, directeur de la Coopérative de Lézignan, Pasquet, directeur des Services Agricoles de l'Hérault.

Mais nous savons que pour bien produire il faut bien vendre, aussi MM. Codi et Pradel, Président et Vice-Président de l'Union Syndicale des Négociants en vin de la région Parisienne, viendront nous dire quelles sont les qualités de vin demandées par les consommateurs dans les grands centres.

La proclamation et la distribution des récompenses se feront également au Palais des Fêtes à 16 heures.

La législation des loyers

La substance du projet voté par le Sénat

Ainsi que le savent nos lecteurs, le Sénat a voté le projet de loi sur la hausse illicite des loyers.

Voici clairement résumées les grandes lignes de ce projet :

Dans toute la France, sans aucune distinction, le prix des loyers ne peut dépasser 100 0/0 de la valeur locative de 1914.

Le propriétaire peut, au surplus, répartir entre ses locataires les impôts afférents à la jouissance de l'immeuble, l'impôt cédulaire foncier non compris.

Les charges et prestations en nature supportées par les locataires ne pourront dépasser 10 0/0 du nouveau montant du loyer.

Si un bail actuellement en cours dépasse le prix-limite fixé, le locataire peut en demander la réduction, sauf si le prix du loyer est le résultat de transactions faites sous la médiation du juge. Cette action devra être intentée dans les trois mois suivant la promulgation de la loi.

Le juge pourra fixer un prix-limite supérieur à 100 0/0, si le propriétaire fait la preuve que son immeuble était loué en 1914 à un cours inférieur à la normale ou a bénéficié de travaux d'entretien importants ou d'améliorations notables.

La réduction du prix du bail n'entraîne aucune restitution des termes antérieurs. En cas de location verbale, le juge pourra prononcer le maintien en possession du locataire jusqu'au 1^{er} janvier 1925.

Une majoration supplémentaire de 10 0/0 pourra être accordée par le juge si le propriétaire consent au locataire un bail d'au moins trois ans.

A l'avenir, le propriétaire ayant de plus d'un quart le prix-limite prévu par la loi, sera passible d'une amende au moins égale à la majoration illicite et qui pourra être portée au quadruple. La présente loi ne s'applique pas aux immeubles construits ou achevés postérieurement au 1^{er} août 1914, mais elle vise, sans distinction, tous les locataires, d'après-guerre comme d'avant-guerre.

Il ne faut pas toutefois oublier que ce projet diffère sensiblement de celui qui avait été voté par la Chambre et que cette dernière Assemblée aura à nouveau à en connaître.

La Grappe du Quercy

La première réunion de la Grappe du Quercy qui inaugure notre saison des fêtes a eu lieu le 18 novembre. Le succès de cette fête dépasse toutes nos espérances.

Dès 2 heures, les salons du Palais des Fêtes étaient envahis, par une foule de Lotois que l'on peut évaluer à 500 personnes, heureux, comme les années précédentes, de se retrouver dans ces réunions amicales, pour causer du pays, car les vacances avaient pour un temps dispersés les uns et les autres.

De très jolies toilettes, portées par de jolis minois piquaient d'une note claire la foule des danseurs.

Jusqu'à 5 heures grands et petits, jeunes et vieux, s'en sont donnés à cœur joie.

L'orchestre si habilement conduit par le Maestro Jeanthan fut en tout point parfait ; l'ami Vidales, conduit d'une maîtrise étonnante toutes les danses Lotoises.

Mais voici 5 heures, à regret danseuses et danseurs s'arrêtent, car le concert doit commencer.

Je dois remercier tout particulièrement M. Médus, pour notre premier concert qui inaugure notre saison des fêtes des artistes qu'il nous présentait tels que :

M. Sibac, qui se relevant de maladie a retrouvé auprès des Grappistes son succès de Meudon, plein de verve et d'entrain dans : *Titi au Ciné et Fifi*.

Mlle Ariane, jeune violoniste, qui un peu émue cependant, a tu talent et de l'avenir et fut très applaudie.

La délicieuse Norah Daly, jeune artiste du Groupe Lackmé qui nous chanta d'une façon charmante : *Les Calvaires et Fémina*.

M. Fania, nouveau comique du Groupe Lackmé qui a vu son succès.

Mme Ponte, qui a vu quelques mois à peine obtenait de l'Institut

Musical et Dramatique de Paris le 1^{er} Grand Prix de chant.

M. Cloquet, superbe en sa tenue, autant qu'en sa voix interpréta d'une façon magistrale et en baryton accompli : *Les trois Hussards* (de Madand) et *le temps des Cerises* (de Renard).

Enfin M. Cavalier, le comique préféré des Grappistes, car M. Cavalier n'a qu'à paraître pour que son succès lui soit assuré.

J'aurais mauvaise grâce d'oublier la charmante Mlle Janyne de la Houssaye, lauréate du Conservatoire qui accompagne au piano et avec son talent habituel, tous les artistes du Groupe Lackmé.

Félicitations à M. Vialle le sympathique et toujours souriant Président de la Grappe, qui sait aplanir toutes les difficultés autant qu'il a un mot aimable pour chacun.

Félicitations au nouveau Président de la Commission des Fêtes, M. Aussel, pour l'organisation apportée à cette première matinée ; nous connaissons tous son dévouement sans bornes pour le succès et la prospérité toujours croissante de la Grappe.

Le 16 décembre, 2^e fête de la Grappe, Fête de Noël, matinée dansante suivie d'un brillant concert, distribution de jouets aux enfants, dans les Salons du Palais des Fêtes de Paris, 199, rue St-Martin.

J. DELPEUX.

Les Cadets du Quercy

Nous rappelons à nos compatriotes que la matinée mensuelle des Cadets du Quercy aura lieu dimanche prochain, 2 décembre, à la Salle des Sociétés Savantes, 8, rue Danton.

Un très beau concert sera organisé. Le Commissaire Général des Fêtes, G. FRÉCHÉVILLE.

Accident d'automobile

Un grave accident d'automobile s'est produit lundi soir.

M. Layet, boucher rue St-James à Cahors, rentrait en auto de Lalhençou, où il venait d'acheter des moutons, en compagnie de M. Perry, également boucher dans notre ville, rue de la Préfecture.

Dans la voiture se trouvait en outre un propriétaire de St-Sever, auquel les moutons avaient été achetés.

Comme l'auto descendait la route de Ventailac, elle dérapa subitement et pivota plusieurs fois sur elle-même.

M. Layet fut pris sous la voiture, ainsi que M. Perry. Mais, tandis que ce dernier s'en tirait avec quelques légères contusions, M. Layet était assez sérieusement blessé.

M. le D^r Penardies, mandat, se rendit aussitôt auprès de M. Layet, mais celui-ci ne put être ramené à Cahors que dans la matinée de mardi. Nous faisons des vœux sincères pour son complet rétablissement.

Quant au propriétaire de St-Sever, il s'en est tiré absolument indemne ; l'avis est fait, croit-on, à temps de l'auto.

Déclarations de récolte

Voici, pour la commune de Cahors, la statistique officielle donnée par la mairie de Cahors au 15 novembre 1923 :

Nombre de déclarations, 563 ; stock des récoltes antérieures, 760 hectolitres ; superficie de vignes en production, 570 hectares 61 ares ; quantité totale de vin déclaré, 7.958 hectolitres ; vendange fraîche reçue, 200 kilos.

Accident du travail

En conduisant une brouette pleine de terre, le jeune Jean Soubrié, 16 ans, demeurant à Cabessut, ouvrier chez M. Tardieu, horticulteur, est allé buter, dans un faux pas contre le bord d'une serre vitrée et s'est fait une blessure au poignet d'où incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

Chronique des Théâtres

Concert classique

Nous avons annoncé qu'un grand concert de musique classique sera donné le mardi 4 décembre prochain, au Palais des Fêtes, par Mlle Madeleine Millochau et M. Jean Nouyrit, avec le concours de Mlle Palame.

Voici le programme de cette soirée :

Première partie

I. Trio sol maj. (Haydn), pour piano, violon, violoncelle : Mlles Germaine Gourcerol, Madeleine Millochau, M. Jean Nouyrit.

II. Sonate (pour violon) (Jean-Marie Leclair) : Mlle Madeleine Millochau.

III. a) Sigurd (Reyer), air de Brancallid ; b) Récitatif et Cavatine de Gernès (Passigliolo, air de Proserpine) : Mlle Germaine Gourcerol.

IV. Concerto (Schumann), c) Novellita (Chaminade), d) La Chaise à Porteurs (Chaminade), e) Joie d'Amour (Fritz Kreisler) : Mlle Madeleine Millochau.

Deuxième partie

I. 1^{er} Concert (J.-Ph. Rameau), pour piano, violon, violoncelle : Mlles Germaine Gourcerol, Madeleine Millochau, M. Jean Nouyrit.

II. a) Elégie (Gabriel Fauré), b) Sérénade Espagnole (A. Glazounov), c) Tarentelle (D. Popper) : M. Jean Nouyrit.

III. a) Le Barbier de Séville (Rossini), b) Cavatine ; c) L'Enfant Prodigue (Claude Debussy), Récit et Air de Lia : Mlle Germaine Gourcerol.

IV. a) Il pleure dans mon cœur (1^{er} audit) (Louis Crussol), b) Chant d'Hindou (Rimsky-Korsakov-Kreisler), c) Novellita (A. Chaminade), d) La Chaise à Porteurs (Chaminade), e) Joie d'Amour (Fritz Kreisler) : Mlle Madeleine Millochau.

V. Tejo en Ut min. (op. 7) (Edouard Lalo) pour piano, violon, violoncelle : Mlles Germaine Gourcerol, Madeleine Millochau, M. Jean Nouyrit.

Prix des places : Fauteuils d'orchestre, 6 fr. ; Premières galeries, 5 fr. ; Parquet et Troisième, 3 fr. 50 (droits au sus). Location à l'avance au Palais des Fêtes.

ZISKA
la danseuse espionne
Grand film d'art en 6 parties
d'après l'œuvre de Marcel Nadaud
AU PALAIS DES FÊTES
SAMEDI 1^{er} DIMANCHE 2 décembre
Prix des Places ordinaire
LOCATION GRATUITE

CHRONIQUE SPORTIVE

Foot-ball Rugby
DIMANCHE 2 DECEMBRE 1923
Colombe Sportive Toulousaine 11
contre Avignon Cadurcien 11
Dimanche notre deuxième 15 rece-
vra au Stade Lucien Després la pre-
mière équipe de la Colombe Sportive
Toulousaine une jeune Société qui a
recueilli par sa bonne grâce, sa
loyauté et son jeu courtis, pas mal
de suffrages sportifs.
Celle partie sera, nous en sommes
certains, très plaisante à suivre, le
jeu ouvert pratiqué à outrance par
les deux adversaires. Ce sera un très
bon entraînement pour nos jeunes
qui vont avoir à affronter les « gas »
vigoureux du Tockey sous peu.
Nous avons demandé que cette
deuxième rencontre ait lieu à Cahors.
Si une entente s'établit entre les deux
clubs, ce sera chose faite, et nous
serons heureux de faire profiter les
Cadurciens de ce nouveau match de
championnat.
Coup d'envoi à 2 heures 30.

VOULEZ-VOUS AVOIR GRATIS DE
BELLES ÉTRENNES?
Achetez tous les vêtements
dont vous aurez besoin
à la
Maison Lasvènes
10, rue du Maréchal-Foch, CAHORS
Devant le succès immense que
celle initiative a eu l'an dernier à
notre Maison Principale de Mon-
tauban, La Maison Lasvènes,
toujours soucieuse de satisfaire
sa nombreuse clientèle, offrira à
tout acheteur à partir du 1^{er} Dé-
cembre
UN SUPERBE JOUET
pour tout achat de 50 francs
Chaque acheteur recevra un ticket
qui sera échangé contre un
jouet le SAMEDI 29 Décembre.
(Rue du Com. Montauban, 27)

AVIS
Tout acheteur d'une douzaine de lames
Gillette ou similaires recevra un ticket
donnant droit à un peignage gratuit;
grand assortiment de rasoirs Gillette et
autres à partir de 6 fr. 50 avec joli écri-
n.

Arrondissement de Cahors
Cahors
Bibliothèque populaire. — Nouvelle
liste des ouvrages mis à la disposition
du public :

- 71. Zed, le tour à la corde; A. Boissières.
- 72. L'extravagant Teddy; id.
- 73. L'histoire de la rue Cassini; G. Dombres.
- 74. Le premier amour; Serge Bassot.
- 75. La maison morte; Meunier-Surcouf.
- 76. Bouyssol le marin; Larrisson.
- 77. Le bouton de cristal; Maurice Leblanc.
- 78. Arsène Lupin; id.
- 79. Le triangle d'or; id.
- 80. L'aiguille creuse; id.
- 81. La robe d'écaillés roses; id.
- 82. Numéro 30, série 10; Bringer.
- 83. Le marché aux fleurs; Bouleigner.
- 84. Les fils de Mme Sans Gêne; E. Moreau.
- 85. Dautobus évanouï; L. Groc.
- 86. Le Cyprès; Gheusi.
- 87. Le chignon du carillon; C. Lemonnier.
- 88. L'âne et l'autre; Jane Marry.
- 89. La Barrière; René Bazin.
- 90. Donatienne; id.
- 91. Les Oubliés; id.
- 92. Cantogril; R. Escholier.
- 93. Saint Magloire; Roland Dorgettes.
- 94. Maria Chapdelaine; Louis Hémon.
- 95. La parcelle 32; E. Pérochon.
- 96. Les ruines en fleurs; G. Chantepierre.
- 97. Balouata; René Maran.
- 98. Nations d'économie politique; Ch. Gide.
- 99. L'agriculture commerciale; A. Boutat.
- 100. Cahors-en-Quercy; Eugène Grangé.

« éuilleton du « Journal du Lot » »
INVINCIBLE CHARME
PAR
Daniel LESUEUR

La jolie fille riait en dedans, heureuse qu'il n'y eût pas de membres rompus, car elle avait eu quelques secondes d'angoisse. Un remords la prenait. Ces jeunes gens ne montaient pas l'admirable bête dont elle était sûre. Et puis, Odette était si lide stupide de les arrêter ne pouvait que provoquer un malheur ! reculerait, même devant une folie, quand une femme l'accomplissait à leur tête.
Et Mauclain non plus n'avait pas manqué de cranerie. Elle l'aurait pourtant humilié avec plaisir, celui-
Elle se retourna. Il n'y avait plus derrière eux que Jean et deux sous-soufflants dont les chevaux s'es-soufflaient. Odette donna un coup sec dans son étrier. L'étrivière tendit un choc de métal contre une

Limogne
Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier, à 8 h. 30.
Le conseil prépare la liste des répartiteurs pour l'année 1924 et nomme le délégué pour la confection des listes électorales et les deux délégués pour juger les réclamations.
Il approuve les dépenses de l'assistance médicale gratuite pour le premier semestre 1923 et donne avis favorable à deux demandes d'allocation.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Pay-Févèze
A la poste. — Mlle Faure a pris, ces jours derniers, la direction de notre bureau de poste, en remplacement de Mme Labrande, admise à la retraite.
Nous sommes heureux de lui souhaiter une cordiale bienvenue, et à Mme Labrande, nous souhaitons qu'elle puisse jouir — pendant de longues années — d'un repos qu'elle a si bien mérité.

Arrondissement de Figéac
Figéac
La Sainte-Cécile. — L'harmonie « Les Artisans réunis » a célébré dimanche 25 novembre sa fête annuelle. A cause du mauvais temps, le concert a eu lieu de quatre à cinq heures du soir, au théâtre municipal. La salle était comble, tous les morceaux ont été exécutés à la perfection.
Le banquet traditionnel a été servi au restaurant Tillot, au faubourg du Pin. Durant tout le repas, admirablement servi, la plus franche gaieté n'a cessé de régner parmi les convives, heureux de se retrouver.
MM. Pezet, maire, président d'honneur de la Société, et Céréde, président effectif, ont porté des toasts à la prospérité de l'harmonie. Un bal avec orchestre de choix a eu lieu ensuite à neuf heures, au théâtre municipal. Cette soirée dansante, très animée, n'a pris fin que fort tard.
Préparation militaire. — Les jeunes gens des classes 1924 et 1925 sont invités à se faire inscrire au bureau de l'Education physique (sous-préfecture de Figéac), le samedi 1^{er} décembre, dernier délai. M. le sous-préfet, président de la Société de Figéac, présidera la première séance.
Tous renseignements utiles au point de vue avancement d'appel seront fournis par l'adjudant Delon, chargé des cours.

Initiative. — Notre municipalité fait ériger en ce moment dans divers quartiers de la ville, huit panneaux destinés à recevoir les affiches et réclames commerciales.
Cette idée heureuse sera la conséquence du dépouillement des troncs d'arbres que l'on revêtait de robes en papiers multicolores qui n'avaient rien d'agréable pour l'esthétique des boulevards.
Acte de probité. — Une personne notable de Figéac, qui ne veut pas faire connaître son nom par modestie, a trouvé sur le boulevard Laborade, samedi dernier, une forte somme en billets de banque contenus dans un portefeuille.
La personne qui l'a perdue peut aller au commissariat de police en faire la déclaration et sur son affirmation reconnue exacte le commissaire de police la fera entrer dans son avoir.
Nos félicitations à cette personne notable dont nous connaissons bien l'honnêteté.

Théâtre Parisien. — La direction et les artistes du Théâtre Parisien remercient les nombreuses personnes qui sont venues au théâtre mardi dernier, où l'on jouait « Une Nuit de Noce ».
Ils préviennent le public que samedi prochain, 1^{er} décembre, ils joueront « Cœur de Française », drame en 7 actes, d'Aristide Bruant et de Bernel, avec costumes et décors nouveaux.
Tournée de passage. — La Tournée Mayran nous donnera au théâtre municipal une seule représentation à 20 heures, rideau 20 h. 1/2.
1^o « L'Avare », de Molière (actes 1^{er} et 4^e);

« Ah ! » dit-elle en s'arrêtant, « j'ai perdu mon étrier. »
« Les quatre hommes mirent pied à terre. On ramassa l'objet, qui brillait parmi des ronces. Odette, la main à la fourche, sauta de sa selle. M. de Mauclain tint la bride de son cheval.
Jean Valdret maniait l'étrivière avec une expression de visage un peu éperdue, et une pâleur que ne pouvait susciter un accident si peu grave. Mais il savait cet accident voulu. Et, avec une contraction du cœur, il se demandait ce qui allait suivre.
« Il faudrait un canif pour faire des trous dans le cuir » dit quelqu'un, « et de la ficelle. »
« J'ai un canif », prononça Jean d'une voix mal sûre, comme s'il avait une complicité.
« Le capitaine a toujours sur lui de la grosse ficelle pour les réparations de ce genre », avança l'un des sous-lieutenants.
Il nomma l'officier qui avait cédé la ficelle au capitaine. En retournant, il le recontra.
« Ce n'est pas certain », fit Odette, car il a pu gagner la route s'il n'était plus en état de nous suivre. Mais vous êtes deux. Si l'un a l'obligance de rebrousse chemin, l'autre peut prendre une traverse que je vais lui indiquer, et, quelque direction qu'ait adoptée le capitaine, vous le retrouverez sûrement.
« Il serait plus simple, mademoiselle, fit observer M. de Mauclain,

2^o « Gringoire », de Théodore de Banville (sélection).
Prix des places : 5 francs et 4 francs.
Une heureuse décision. — Depuis un temps immémorial le service du transport des dépêches de Figéac-gare à Figéac-bureau et vice-versa est fait à l'aide d'un petit chariot à bras, conduit par le facteur convoyeur.
Pour qui connaît le trajet, ce service est excessivement pénible, surtout pendant la mauvaise saison. On s'est demandé souvent pourquoi l'administration des Postes imposait une semblable corvée à un agent qui, généralement, est d'un âge trop avancé pour pouvoir supporter cette fatigue journalière.
Une bonne idée est enfin venue, tardivement, mettre un terme à cette pratique arriérée. Ce service sera sous peu exécuté par une voiture.
La Saint-Hubert. — La Société de chasse aux sangliers la Saint-Hubert Figéacoise se réunira dimanche 2 décembre, à sept heures du soir, à l'hôtel Fraud, faubourg d'Anjou, en un banquet. Les sociétaires qui désirent y assister doivent se faire inscrire à l'avance.

Fons
Toujours les sangliers. — Lundi dernier, tandis qu'un groupe, composé de quatre pachydermes poussaient son audace jusqu'à faire irruption dans un de nos faubourgs, un deuxième groupe de neuf, après avoir parcouru l'avenue de Figéac, à cinq cents mètres environ de l'agglomération, traversait, en plein midi, le village de Bonhomme.
Après et poursuivis par quelques nemrods inexpérimentés qui, sans aucun succès, déchargèrent leurs fusils sur eux, les sangliers se dispersèrent dans la direction de Saint-Bressoult.

Bretenoux
Foires. — Par arrêté préfectoral, les foires des communes du canton de Bretenoux qui avaient été interdites en raison de la fièvre aphteuse ont été rétablies.

Cahors
Mariage. — On annonce le prochain mariage de M. Bousquet Marius et de Mlle Daynac Marie-Louise.
Nos vœux de bonheur aux futurs époux.

Frontenac
Election de la Municipalité. — A la suite de la dissolution du Conseil Municipal, des élections ont eu lieu, on le sait, le 11 novembre à l'effet de désigner une nouvelle assemblée.
Celle-ci, reconstituée, s'est réunie dimanche dernier, 25 novembre pour procéder à l'élection de la Municipalité.
M. Moulène, Théodore, a été élu maire, en remplacement de M. Delpon qui ne se représentait pas ; — M. Mazergues, Edouard, a été réélu adjoint.

Soussceyroc
Chemins ruraux. — M. Loubet, sénateur du Lot, a reçu du ministre de l'Agriculture l'intéressante lettre suivante :

« Monsieur le sénateur et cher collègue,
« Vous avez appelé mon attention sur une demande formée par un groupe de propriétaires de la commune de Soussceyroc en vue d'obtenir une subvention pour la construction du chemin rural de la Croix-du-Mascurat au Mespoullé.
« J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai autorisé le service du génie rural à effectuer l'étude du projet des travaux. Je rappelle d'ailleurs l'affaire à l'ingénieur en chef en le priant de hâter, dans la mesure du possible, l'établissement du dossier. Ce n'est que lorsque ce projet aura été dressé et approuvé par les services techniques institués auprès de mon département, qu'il me sera possible de statuer sur la demande de subvention.
« Vous pouvez être assuré d'ailleurs que l'intérêt que vous portez à l'affaire ne sera pas perdu de vue.
« Veuillez agréer, Monsieur le sénateur et cher collègue, l'assurance de ma haute considération et de mes

que je vous donnasse une de mes écrivures.
— Elle ne passerait pas par la bouche de ma sœur », dit un peu sèchement Odette. « Et d'ailleurs je n'accepte pas que personne se prive pour moi d'étrier. Allez, messieurs, je vous prie. »
— Les deux jeunes gens remontèrent à cheval, s'empourpra. Odette resta avec Jean Valdret et François de Mauclain.
Une anxiété étreignait Jean. Il observait dans l'attitude d'Odette, dans la gravité nouvelle de sa physiologie, jusque dans l'inflexion chargée de sa voix, quelque chose de déterminé, de résolu. En même temps il acquiesçait la certitude que la jeune fille voulait, ce jour-même, le distinguer particulièrement. Qu'elle se sût aimée de lui, il n'en doutait guère. Qu'elle l'aimât, il en avait tout à coup comme l'intuition irrésistible, à la fois délicate et presque redoutable. — car oserait-il jamais prétendre à sa main ? Mais les attentions qu'elle avait eues ouvertement pour lui, son regard qui le cherchait, et tout à l'heure les réflexions de la marquise, le pénétraient d'une troublante espérance. Maintenant il sentait le moment venu. Qu'allait-il se passer ? Odette s'adressait à M. de Mauclain.
« Monsieur », dit-elle, « je vous serai reconnaissante de suivre la chasse. Vous entendez les trompes. Mon père somme le bienaller. Nous

remerciements dévoués. — Le ministre de l'Agriculture, signé : Chéron. »
Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Trouville. — Le 26 courant, Mlle Mazet Marie, 15 ans, à l'ouvroir de Gourdon, a trouvé près de l'hospice un portefeuille contenant une petite somme (15 fr.), qu'elle a déposée au bureau de police.
Nos félicitations.
Grand concert. — La société « la Jeunesse lyrique » donnera son concert annuel le samedi 15 décembre en soirée et le dimanche 16 en matinée, avec le concours des meilleurs artistes du conservatoire de Toulouse et d'éminents artistes amateurs de notre ville.
Ce grand concert donné au profit de l'Arbre de Noël aidera à relever l'éclat de cette fête enfantine qui, tous les ans, fait la joie des enfants.
Nous espérons que la population Gourdonnaise assistera très nombreuse à ces deux représentations.

Souillac
Taxe du pain. — Le maire de la commune de Souillac a l'honneur de prévenir la population que, vu la hausse constante des farines, il autorise les boulangers, à partir du 28 novembre, à vendre le pain comme suit :
Pain de luxe jusqu'à 1 kilo, 1 fr. 45 le kilo.
Pain au-dessus de 1 kilo, 1 fr. 40 le kilo.

Payrac
Monument aux Morts. — Dans une récente réunion, le Conseil Municipal a décidé de procéder, le dimanche, 9 décembre prochain, à l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de la commune morts au Champ d'honneur.
Cette cérémonie conservera un caractère de stricte intimité locale.

Soulomès
Les sangliers. — Dimanche dernier, M. Serres Henri, de la Ginibrade, commune de Labastide-Murat, a tué une grosse laie de 65 kilos dans le bois de Pech-Léon, commune de Soulomès.

Dégagnac
Dans les P. T. T. — M. Delbouis, de Dégagnac, parent de M. Delbouis, professeur de mathématiques au lycée de Cahors, directeur breveté des P. T. T. à Aurillac, vient d'être nommé en la même qualité à La Rochelle-Yon.
Nos félicitations.

Labastide-Murat
Palmarès du concours agricole. — Prix d'honneur de 1^{re} classe (bovins), rappel de médaille d'argent de Lauzès et du concours de Cahors, M. Delpech, à Soulomès (taureau).
Prix d'honneur de 2^e classe (ovines), médaille d'argent offerte par M. le ministre de l'Agriculture, M. Tocaben, à Labastide-Murat.
Produits agricoles. — 1^{re} Section (légumes et fruits de grande culture) : 1^{er} prix, M. Vanel de Labastide-Murat, prime de 10 fr. et médaille de bronze; 2^e prix, 10 fr., Mme Burgalières, à Labastide-Murat; 3^e prix, médaille de bronze, M. Fargues, à Labastide-Murat; médaille de bronze, M. Delpech fils à Soulomès; mention honorable : veuve Grimal, à Labastide-Murat; M. Léon Darannes, à Beaumais; Mlle Dinand, à Labastide-Murat; M. Alphonse Rogues, à Labastide-Murat; Mlle Hérrugne, à Labastide-Murat.
Céréales. — Médaille d'honneur, M. Couderc, maire de Beaumont; médaille d'honneur, M. de Camy, à Labastide-Murat; médaille d'honneur, M. Ladeysières, à Labastide-Murat.

Bourres-et-mielles. — Diplôme médaille de vermeil, M. Pierre Rogues, à Gourdon; diplôme médaille de vermeil, M. de Camy, à Labastide-Murat; diplôme médaille d'argent, M. Ladeysières, à Labastide-Murat.
Ruches et volières. — Médaille de bronze offerte par M. le ministre de l'Agriculture, M. Rogues, à Gourdon; diplôme médaille d'argent, M. de Lapize, à Labastide-Murat.
Métiers familiaux. — 1^{re} section, travail du bois : diplôme médaille de bronze, M. Boudet à Soulomès; diplôme médaille d'argent, M. Lardennes à Beaumais; diplôme médaille de

bronze, M. Mary, à Labastide-Murat.
2^e section, travail du fer : diplôme médaille d'or, M. Victor Escapoulade, à Labastide-Murat.
Broderies, dentelles, travaux d'art, triots, etc. — Médaille de vermeil et 80 fr., les dentellières de Labastide-Murat; médaille de bronze et 50 fr., Mme Roumieux, à Labastide-Murat; médaille de bronze et 50 fr., école libre de Labastide-Murat; diplôme et médaille de vermeil, Mlle Alayrac, à Labastide-Murat; diplôme et médaille de vermeil, Mlle Lucie Rogues, à Labastide-Murat; diplôme médaille d'argent, Mlle Lemoine, à Labastide-Murat; diplôme médaille d'argent, M. Fénelon, à Labastide-Murat; diplôme médaille d'argent, Mlle Durand, à Labastide-Murat; D. M. B., Mme Andrieu, à Labastide-Murat; D. M. B., Mme Issaly, à Labastide-Murat.

« Mademoiselle, » fit-il, « dans votre intérêt, j'aimerais mieux ne pas me soumettre. »
— Que voulez-vous dire ?
— Nous sommes nombreux aujourd'hui à la chasse. Tous les officiers du régiment que commande votre père s'en raconteront les incidents. Ceux que vous venez d'éloigner vous retrouveront seule avec monsieur.
Il eut vers Jean un geste de menton souligné par l'élevation impertinente des sourcils. L'officier frémit. Mais il contint la brutale ébullition de son sang. Qu'aurait-il pu dire ? L'argument de M. de Mauclain n'était-il pas l'évidence, la raison même ? Ne fallait-il pas sauver Odette de sa propre imprudence ? Que faire toutefois ? Jean pouvait-il soutenir l'homme détesté ? Ouait-il même avoir la faulx de comprendre ?
Odette parlait, de sa voix pénétrante, avec une fermeté qui parut au lieutenant comme un phénomène imprévu et saisissant.
« Ne vous inquiétez pas de ce qu'on peut dire, monsieur. Les médisances, les calomnies même ne pourront que me servir. J'ai résolu de me compromettre avec M. Jean Valdret. »
Celle phrase foudroyante pour les deux hommes, les laissa pétrifiés, sans parole. Puis, brusquement, d'un accent rauque, ces mots échappèrent à Mauclain :
« Une Ribeyran ne doit pas se compromettre avec un homme qu'elle

ne peut pas épouser. »
Le combat, chez Valdret, fut terrible. Un soulèvement de l'étre, un tourbillon de fureur et de douleur... l'espace d'un éclair... Puis il se dressa dans la claire impression de sa conscience, dans l'orgueil du renoncement :
« Monsieur de Mauclain, la lâcheté de ce que vous dites ne m'empêchera pas d'en reconnaître la vérité. J'aime Odette de Ribeyran jusqu'à la mort, mais non pas jusqu'au crime. Or, j'en commettrais un en abusant de sa généreuse partialité, puisque je ne suis ni d'un rang ni d'un nom qui m'autorisent à briguer sa main. Mon devoir est de m'éloigner... Mais sachez, monsieur, que, ce devoir, je ne l'ai pas appris de vous. »
Il se tourna vers la jeune fille, vers l'adorée créature debout contre l'écran roux des taillis. Oh ! sa beauté, sa sveltesse, la soudaine révélation de son amour pour lui !... D'un regard pouvait-il lui jeter toute sa reconnaissance, son inexprimable fervent ?
Mais il devait fuir. Il toucha la bride de son cheval.
« Jean, restez !... » cria-t-elle. Marchant vers lui, elle lui prit la main.
« Venez. »
Son corps nerveux, son âme toute d'ardeur ignorée d'elle-même vibraient jusqu'à l'exaltation. Jean percevait le tremblement de ses doigts légers entre les siens.

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplacé l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 40 francs
UN SEUL MODELE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplacé l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 40 francs
UN SEUL MODELE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplacé l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 40 francs
UN SEUL MODELE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplacé l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 40 francs
UN SEUL MODELE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplacé l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 40 francs
UN SEUL MODELE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplacé l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 40 francs
UN SEUL MODELE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

DÉPÊCHES
Paris, 11 h. 38.

LA CRISE ALLEMANDE

M. Stegerwald échoue
De Berlin : Après le refus formel des Démocrates de collaborer avec lui, M. Stegerwald a fait connaître cette nuit au Président Ebert qu'il renonçait à former le Cabinet.

Conseil des Ministres
Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Millerand.

Le Schah de Perse à Paris
Le Schah de Perse est arrivé hier soir à Paris, où il séjournera quelques jours.
Il se rendra ensuite sur la côte d'Azur.

LES RÉPARATIONS
Importantes décisions britanniques
Le Foreign Office a pris hier d'importantes décisions au sujet de la Ruhr et des réparations. Il a décidé :
1^o Les autorités anglaises de Cologne travailleront en plein accord avec la régie franco-belge ;
2^o Le représentant britannique à la Commission des Réparations a reçu pour mission d'examiner sous quelle forme le projet d'un Comité d'experts, proposé par M. Barthou, pourrait être réalisé ;
3^o L'Angleterre ne soulèvera pas la question de la répartition des bénéfices résultant des accords conclus à Dusseldorf entre les industriels et les autorités franco-belges.

D'Annunzio est souffrant
De Rome : Gabriele d'Annunzio souffre de la gorge.
Il lui est impossible de parler.
La porte de sa villa du lac Gardone est consignée.

A la Commission des Réparations
La Conférence des Ambassadeurs s'occupera aujourd'hui des incidents de Leipzig.

A Rome
De Rome : La Chambre italienne rentre aujourd'hui.
M. Mussolini fera prochainement des déclarations relatives à la politique extérieure de l'Italie.

PRADALLE HENRI, 49, rue Nationale, CAHORS
Entrepreneur de Terrassements
Maçonneries et Pierres de taille
Spécimens de Ciment armé et agglomérés
FOURNIT PLANS ET DEVIS
Exécution Rapide et Economique
(Reg. Com., Cahors, N° 2154)

MACHINES A TRICOTER
toutes largeurs et jauges. Prix de fabrique.
Aiguilles. Catalogue gratuit
LAINES toutes nuances, Échantillon 10 grs
tis. LA LABORIEUSE, 11, rue d'Orléans NANTES.

ETUDE DE
M^e E. CONTOU
GRADUÉ EN DROIT
HUISSIER A CAHORS

SAMEDI 1^{er} DÉCEMBRE, à 14 HEURES, Allées Fénelon, à CAHORS, il sera vendu, aux enchères publiques, **UNE JUMENT BAI,** 1^{re} 54, provenant de la Gendarmerie. CONTOU.

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplacé l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 40 francs
UN SEUL MODELE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplacé l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 40 francs
UN SEUL MODELE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

Bibliographie

LES ANNALES

On sait que Sarah Bernhardt a laissé un ouvrage inédit: *l'Art du théâtre*. Marcel Berger conte dans les *Annales* de cette semaine, comment fut composé cet ouvrage qui fera sensation. Lire dans ce même numéro des pages des deux nouveaux immortels, M^r Henri Robert et Edouard Estaunié et dix articles ou poèmes d'actualité signés de noms éclatants. En vente partout: 0 fr. 75.

Mesdames,
Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies. Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux Publications Françaises Tedesco 99, Boulevard Raspail, Paris (7^e).

Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon dessin et vous recevrez gratuitement notre « POCHETTE SPECIMEN » contenant: 1^o un numéro du *Journal des Ouvrages de Dames*; 2^o un numéro de *La Femme Chez Elle*; 3^o un numéro de *Mon Aiguille*; 4^o une planche de dessins décalquables au fer chaud. Joindre 0 fr. 50 en timbres pour le port.

Bon Gratuit du « Journal du Lot » à retourner sous enveloppe affranchie aux Publications Françaises TEDESCO 99, Boulevard Raspail, Paris (7^e).

Je désire recevoir, à titre gracieux, votre « POCHETTE SPECIMEN » contenant un exemplaire de chacune des publications: « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Cf-joint 0 fr. 50 pour le port.

Nom.....
Adresse.....
Date et Signature.....

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant: M. DAROLLE.



LA MODE PRATIQUE

Un an 25 fr. Le N^o RAPPORTE 100 FOIS 0.50

CE QU'ELLE COUTE

LES PLUS NOUVEAUX MODÈLES DES MEILLEURS DESSINATEURS
LES PLUS JOLIS OUVRAGES
LES MEILLEURES RECETTES
LES MEILLEURS ROMANS

Avec les patrons de la « Mode Pratique », vous ferez toutes vos Robes.
79, BOULEVARD ST-GERMAIN, PARIS

Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi

Mise en marche du train rapide de luxe « Pyrénées-Côte d'Argent »

A l'occasion des Fêtes de Noël 1923 et du Jour de l'An 1924, les Compagnies d'Orléans et du Midi mettront en circulation le train rapide de luxe « Pyrénées-Côte d'Argent » entre Paris, Hendaye, Biarritz et Tarbes.

Premier départ de Paris le vendredi 21 décembre (nuit du 21 au 22).

Dernier départ de Paris le mercredi 2 janvier (nuit du 2 au 3).

Premier départ d'Hendaye, Biarritz et Tarbes, le samedi 22 décembre.

Dernier départ d'Hendaye, Biarritz et Tarbes, le jeudi 3 janvier.

Wagons-lits entre Paris et Biarritz, Paris et Irun, Paris et Tarbes.

Facilités de circulation accordées aux ouvriers agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général est accordée toute l'année et sous réserve d'un parcours simple de 75 kilomètres au minimum, ou taxé sur cette distance, aux ouvriers agricoles

se rendant à une gare quelconque du réseau d'Orléans des sections de:

Juvisy à Orléans; Brétigny à Tours; Auneau à Etampes; Etampes à Bellegarde-Quiers; Orléans à Malherbes; Orléans à Montargis; Orléans à Gien; Orléans à Tours; Orléans à Argenton; Tours à Salmetail; Tours à Châteaoux; Tours à Port-

de-Piles; Port-de-Piles à Argenton; Châteaoux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de trois mois, ils seront transportés gratuitement sur-

présentation d'un certificat délivré par les gares et visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles; la demande de réduction devra être faite à la gare de départ 5 jours au moins à l'avance.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL:

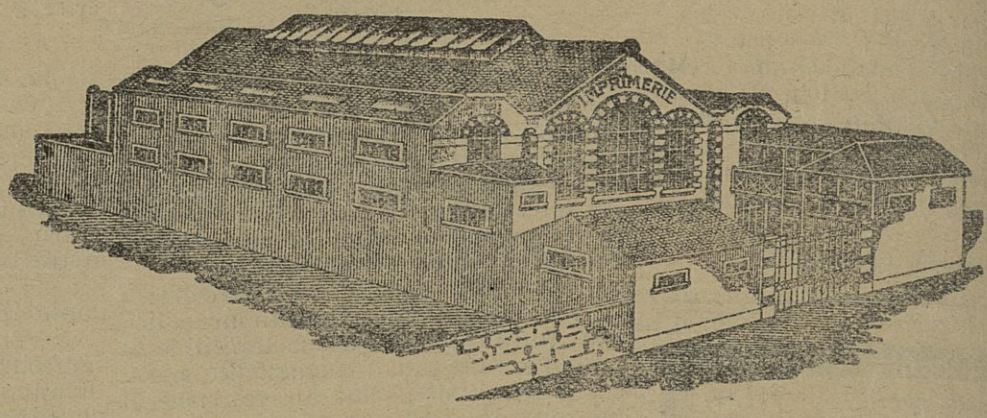
1, Rue des Capucins

ANNEXE:

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Cahors-Castelnau

Départ de Cahors	17 00
Sept-Ponts	17 15
Le Montat	17 25
Embr. Terry	17 30
Granjouls	17 35
L'hospitalet	17 40
Pern	17 50
Boyer	18 00
Malmousque	18 10
Vitarelles	18 20
Arrivée à Castelnau	18 30

Ligne de Castelnau-Cazes-Mondenard

Départ de Castelnau	18 30
Thézels (embr.)	18 40
St-Aureil	18 50
Sauveterre (embr.)	19
Molières-Saux (d ^e)	19 10
Saux	19 25
Trijouls (embr.)	19 30
Cazellac	19 40
Arrivée à Cazes-Mondenard	20

Ligne de Cazes-Mondenard-Castelnau

Dép. de Cazes-Mondenard (1)	6 30
Cazillac	6 45
Tréjouls	6 50
Saux	7
Molières-Saux (r.)	7 20
Sauveterre	7 30
St-Aureil	7 45
Thezels	7 50
Arrivée à Castelnau	8

Ligne de Castelnau-Cahors

Départ de Castelnau	8 00
Vitarelles	8 15
Malmousque	8 25
Boyer	8 30
Pern	8 40
L'hospitalet	8 45
Granjouls	8 50
Embr. Terry	8 55
Le Montat	9 00
Sept-Ponts	9 15
Arrivée à Cahors	9 30

Ligne de Molières à Castelnau

Dép. de Molières	15
La Briq.	15 10
St-Privat	15 20
Mombel	15 30
Divillac	15 35
Russac	15 40
Ar. à Castelnau	15 50

Ligne de Castelnau à Lalbenque-Gare

Dép. de Castelnau	6 30 16 10
Flaugnac	6 40 16 20
Caniez	6 45 16 30
St-P.-Lab.	6 55 16 35
Rescouf	7 05 16 45
Fontanes	7 15 16 55
Ar. Lalbenque	7 30 17 10

Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau

Dép. Lalb. (g.)	8 15 18 30
Fontanes	8 25 18 40
Rescouf	8 35 18 50
St-P.-Lab.	8 45 19
Caniez	8 50 19 5
Flaugnac	9 19 19 15
Arrivée Castelnau	9 15 19 30

Ligne de Castelnau à Molières

Départ de Castelnau	9 30
Russac	9 40
Divillac	9 45
Mombel	9 55
St-Privat	10 5
La Briqueterie	10 10
Arrivée à Molières	10 15

Ligne de Cahors à Lauzerte par Lascabanes

Départ de Cahors	16 00
Embr. r. Nat ^l	16 10

Départ de Labast-Marnhac

Labast-Marnhac	16 35
Lascabanes	16 50
Quatre-Routes	17 00
Saint-Cyprien	17 05
St-Laurent (M.)	17 15
Montlauzun	17 20
Les Granges	17 25
St-Port	17 30
Auléry	17 45
Arrivée à Lauzerte (P.)	18

Ligne de Lauzerte à Cahors

Départ de Lauzerte	9 15
Auléry	9 35
St-Port	9 45
Les Granges	9 50
Montlau (em.)	10
St-Cyprien	10 10
Quatre-Routes	10 25
Lascabanes	10 30
Labast-Marnhac	11
Embr. r. Nat.	11 10
Arrivée à Cahors	11 30

Ligne de Cahors à Montcuq-Lauzerte

Dép. Cahors	6 45 17 15
Em. r. nat.	6 55 17 25
Em. r. Tresp.	7 10 17 40
Le Cluzel	7 15 17 45
Villesèque	7 25 17 55
St-Martial	7 30 18 05
St-Pant.	7 35 18 15
Bagat	7 40 18 20
St-Daunès	7 50 18 30
Montcuq	8 5 18 45
Ste-Croix	8 15
Lebreil	8 20
Caminel	8 25
St-Juliette	8 30
Bouloc	8 35
Auléry	8 45
Arr. Lauzerte	9

Ligne de Lauzerte-Montcuq-Cahors

Dép. Lauzerte	18 5
Auléry (embr.)	18 10
Bouloc (d ^e)	18 20
St-Juliette (d ^e)	18 25
Caminel (d ^e)	18 30
Lebreil (d ^e)	18 35
Ste-Croix (d ^e)	18 40
Montcuq	7 18 45
St-Daunès	7 18 50
Bagat	7 20 18 55
St-Pant.	7 25 19
St-Martial	7 35 19 5
Villesèque	7 50 19 10
Le Cluzel	8 05 19 20
Em. Tresp.	8 10 19 30
Embr. r. nat.	8 20 19 40
Arr. Cahors	8 30 20 5

Ligne de Montcuq-Libos

Départ de Libos (gare)	8 05
Fumel	8 15
Montayral	8 25
Mauroux	8 45
Lacapelle-Cab.	9
Arrivée à Puy-l'Evêque	9 15

Départ de Puy-l'Evêque

Puy-l'Evêque	9 40
Floressas	10 05
Sérignac	10 10
St-Matré	10 30
Belmontet	10 45
Arrivée à Montcuq	11 10

Ligne de Libos-Montcuq

Départ de Montcuq	13 30
Belmontet	13 55
St-Matré	14 15
Sérignac	14 30
Arrivée à Puy-l'Evêque	14 50
Départ de Puy-l'Evêque	15 20
Lacapelle-Cab.	15 40
Mauroux	15 55
Montayral	16 15
Fumel	16 30
Arrivée à Libos	16 45

Ligne de Cahors à Limogne

Départ de Cahors	16 30
------------------	-------

Départ d'Arcambal

Rossignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concoets	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19

Ligne de Concoets à Limogne

Départ de Concoets	16
Arrivée à Limogne	16 25

Ligne de Limogne à Saint-Martin-Labouval

Départ Limogne	7 40 16 30
Cénevières	8 16 50
Arrivée St-Martin	8 10 17

Ligne de Saint-Martin-Labouval à Limogne

Départ St-Martin	9 20 20 10
Cénevières	9 30 20 15
Arrivée à Limogne	10 20 50

Ligne de Limogne à Concoets

Départ de Limogne	7 00
Varaire	7 15
Bach	7 30
Escamps	7 45
Concoets	8 15
Le Peuplier	8 25
Rossignol	8 40
Arcambal	9 05
Arrivée à Cahors	9 30

Ligne de Cahors-Saint-Céré

Départ de Cahors	16 15
Larroque	16 25
Lamadoleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	17 30
Saint-Cernin	17 50
Caniac (poteau)	18 00
Soulomès	18 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30

Ligne de Labastide-Murat

Labastide-Murat	18 40
Monfaucon	18 55
Garlucet (embr.)	19 05
Le Bastit	19 20
Péchaud	19 25
Gramat (A.)	19 50
Lapergue	20 20
Le Pontet	20 50
Mayrinhae	20 55
Boutel	21 05
Bagou (Croix)	21 15
St-Médard (d ^e)	21 25
St-Jean (d ^e)	21 35
Arrivée à St-Céré	21 50

Ligne de Saint-Céré-Cahors

Départ de Saint-Céré	4 30
St-Jean	4 35
St-Médard	4 40
Bagou	4 50
Boutel	5
Mayrinhae	5 10
Le Pontet	5 15
Lapergue	5 25
Gramat	5 35
Péchaud	6 20
Le Bastit	6 35
Carlucet (embr.)	6 55
Monfaucon	7 15
Arrivée à Labastide-Murat	7 45
Départ de Labastide-Murat	8 35
Soulomès	8 45
Caniac (poteau)	8 50
Saint-Cernin	8 55
Lauzès	9 10
Vers	9 40
Savanac	9 50
Lamadoleine	10 00
Larroque	10 10
Arrivée à Cahors	10 30

Ligne Figeac-Saint-Céré

Départ de Figeac	16 00
Planioles	16 15

Départ de Camburat

Fons	16 40
Issepts	16 55
Le Bourg	17 15
Lacapelle	17 30
Anglars	17 40
Aynac	18 20
La Gineste	18 40
Arrivée à St-Céré	19 00

Ligne de Saint-Céré à Figeac

Départ de St-Céré	7 15
La Gineste	7 30
Aynac	7 50
Anglars	8 20
Lacapelle	8 30
Le Bourg	8 50
Yssepts	9 05
Fons	9 20
Camburat	9 30
Planioles	9 45
Arrivée à Figeac	10 00

Ligne de Bagnac à Saint-Céré

Départ de Bagnac	20
La Curade	20 25
Le Mazers	20 35
Terres-Rouges	20 45
Le Sers	20 55
Croix de Malte	21 05
Le Dental	21 15
Arrivée à Latronquière	21 35

Départ de Latronquière (cor.)

Sénaillac (cor.)	11 10
Vaqué	11 15
La Madeleine	11 25
Planioles	11 45
Sousceyrac (cor.)	11 55
Le Fausgas	12 05
Rougié	12 15
Frayssinhes	12 25
Siramon	12 35
Arrivée à St-Céré (cor.)	12 40

Ligne de Saint-Céré à Bagnac (1)

Départ de St-Céré	15 45
Siramon	15 50
Frayssinhes (cor.)	16 05
Rougié	16 20
Le Fausgas	16 30
Alzac	16 40
Sousceyrac (cor.)	16 55
La Madeleine	17 15
Vaqué	17 20
Sénaillac (cor.)	17 30
Arrivée à Latronquière (cor.)	17 50
Départ de Latronquière (cor.)	9 50
Le Dental	10 05
Croix de Malte	10 10
Le Sers (cor.)	10 20
Terres-Rouges	10 30
Le Mazers	10 40
La Curade	10 50
Arrivée à Bagnac	11 20